



Proconseil Office de conseil viticole

Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne

021 614 24 31

viticulture@prometerre.ch

www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)

Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges

079 941 09 18

philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 22 du 24 septembre 2026

Retraits des filets de protection : retirez les filets de vos parcelles vendangées.

Vinification des blancs : attention à l'acidité.

Flavescence dorée : prélèvement d'échantillons en cours, conservez les marquages.

Autorisation feu : demandez une autorisation au canton en amont pour brûler les souches arrachées.

Agenda : deux dates à retenir pour une démonstration et une formation.

Soutien à l'arrachage des vignes : pour ceux qui envisagent l'arrachage de vignes, prenez contact avec l'office de crédit agricole.

Retour viticole 2026 : premiers retours de l'enquête sur une année marquée par le stress hydrique.

Retrait des filets de protection



Les vendanges étant désormais terminées (ou quasiment), les filets doivent être retirés des parcelles, dans les cas où cela n'aurait pas encore été fait. Leur retrait permet d'éliminer les risques d'enchevêtrement de la faune et d'éviter leur dégradation pendant la période hivernale.

Flavescence dorée

Les prélèvements, suite aux contrôles, sont en cours pour déterminer en laboratoire si les symptômes sont dus au bois noir ou à la flavescence dorée. Merci de ne pas ôter les rubalises de marquage pour le moment.



Vinification des blancs

Avec les fortes chaleurs de ce millésime, les acidités des moûts sont particulièrement basses, en particulier pour le Chasselas. Ainsi, il est recommandé de ne pas faire systématiquement la fermentation malolactique (deuxième) car lors de celle-ci, l'acide malique naturellement présent est transformé par les bactéries lactiques en acide lactique, moins acide. Cette transformation entraîne une diminution de l'acidité totale et généralement une hausse du pH. Son impact peut être particulièrement marqué lorsque l'acidité de départ est déjà faible.

En fonction des analyses, une acidification peut donc être envisagée. L'acide tartrique reste le plus couramment utilisé. L'acide malique D,L, disponible auprès des fournisseurs de produits œnologiques, peut également être employé pour augmenter et ajuster l'acidité totale. Plus coûteux que l'acide tartrique, il présente notamment l'intérêt de ne pas être soumis aux phénomènes de précipitation tartrique. Son utilisation doit être raisonnée en fonction de la conduite ou non d'une FML.

L'objectif est donc d'adapter les corrections au cas par cas, en fonction notamment du pH et de l'acidité totale, afin de conserver des blancs suffisamment frais et équilibrés.

Autorisation feu plein air

Lors des reconstitutions, les souches arrachées doivent être brûlées ou mises à l'abri des intempéries, afin de réduire le risque de dissémination des maladies du bois type eutypiose, selon l'[arrêté 916.135.1](#).

Avant de procéder à l'incinération, deux étapes doivent être entreprises. La première afin d'obtenir l'autorisation d'incinération (valable plusieurs semaines) et la deuxième afin d'avertir les pompiers au moment du feu contrôlé.

1) Canton / Environnement

Pour toute incinération, **une autorisation** limitée dans le temps doit être préalablement requise (selon la Directive pour l'incinération de déchets en plein air du 21/08/13). Ces autorisations de feu sont délivrées en 3 jours ouvrés. La demande se fait sur le site du canton, rubrique Environnement / Air puis « [Demander une autorisation de feu en plein air de déchets végétaux](#) ».

2) Pompiers

La centrale cantonale des pompiers doit également être avertie avant l'allumage du feu. Cet appel permet d'annoncer un feu en plein air contrôlé et ainsi éviter une alarme et un déplacement des pompiers :

- Appeler juste avant d'allumer le feu : 021 213 20 01
- Transmettre le numéro de la personne en charge du feu
- Assurer la surveillance du feu

Agenda

Démonstration robot autonome XAG R200 par l'école Suisse du drone et SKY59



Mardi 29 septembre de 14h00 à 16h30



Domaine du Clos du Châtelard ([itinéraire](#))
Route de Beauregard 1, 1844 Villeneuve



Les inscriptions sont conseillées (avant le 28 septembre) :



Formation agriTOP – Sécurité avec les chenillettes porte-outils viticoles

À la demande de plusieurs viticulteurs, le SPAA organise une formation continue agriTOP consacrée à l'utilisation en toute sécurité des chenillettes porte-outils viticoles.

Cette journée permettra notamment d'aborder les risques d'accident, les limites d'utilisation des machines et les principales mesures de sécurité, avec également une partie pratique sur le terrain.



Mardi 15 décembre 2026 de 09h00 à 16h00



Chexbres

Informations et inscriptions : [Formation de base et continue](#)

Soutien à l'arrachage des vignes

En cette fin de vendange, nombreux sont ceux qui pensent déjà à l'arrachage de leurs vignes. Toutefois, l'inscription effectuée dans VV20 en mars ou avril 2026 ne suffit pas pour obtenir un soutien financier dans le cadre des mesures de reconversion et de renouvellement du vignoble. Une demande d'aide financière spécifique pour chaque mesure concernée (mesures 1 à 5) doit impérativement être déposée afin que le dossier puisse être instruit.

La/Les demande(s) d'aide financière doit/doivent être transmise(s) par courriel à af@prometerre.ch accompagnée(s) des documents demandés. Les différentes mesures peuvent être annoncées séparément, à condition de respecter les délais et les conditions propres à chacune.

Mesure	Objet	Délai de dépôt	Conditions / remarques principales
Mesure 1 et 2 Priorité 1	Arrachage de vignes	31 mai 2026 pour les arrachages réalisés entre le 01.01.2026 et le 30.06.2026	Autorisation anticipée générale valable <u>temporairement</u>
		31 décembre 2026 pour les arrachages réalisés entre le 01.07.2026 et le 31.12.2026	Prolongation autorisation anticipée générale valable <u>temporairement</u>
		31 août 2027 au plus tard	⚠ Dès le 01.01.2027 , aucun dossier accepté si l'arrachage est déjà réalisé avant décision d'octroi
Mesure 1 Priorité 2	Reconversion agricole	-	Délais usuels d'annonces à faire via VV20 et Acorda
Mesure 2 Priorité 2	Reconversion autres plantes pérennes ligneuses	31 août 2027 au plus tard	⚠ Pas d'entrée en matière si commande ou plantation déjà réalisée
Mesure 2bis	Plantation de variétés robustes de pommes	Jusqu'à fin 2034	⚠ Pas d'entrée en matière si commande ou plantation déjà réalisée
Mesure 3	Plantation de cépages résistants (Vitis sp.)	Jusqu'à fin 2034	⚠ Pas d'entrée en matière si commande ou plantation déjà réalisée
Mesure 4	Plantation de matériel végétal adapté au changement climatique (Vitis vinifera)	31 août 2026 pour l'année 2026 et 31 août 2027 au plus tard	Demande transmise à la DAGRI
Mesure 5	Plantation de cépages résistants (Vitis sp.)	31 août 2026 pour l'année 2026 et 31 août 2027 au plus tard	Demande transmise à la DAGRI

Attention :

Ne pas arracher une parcelle en pensant que son inscription dans VV20 suffit pour obtenir les subventions cantonales et/ou fédérales. La demande d'aide financière doit être déposée dans les délais prévus et, dès 2027, l'arrachage devra impérativement attendre la décision d'octroi.

Les formulaires de demande d'aide ainsi que les directives actualisées sont disponibles auprès de Prométerre. Pour les mesures 1, 2, 2bis et 3, l'Office de crédit agricole peut également renseigner les exploitants : **Céline Despont (021 614 24 49)** et **Clovis Affolter (021 614 25 64)** se tiennent à votre disposition.

Retour viticole 2026

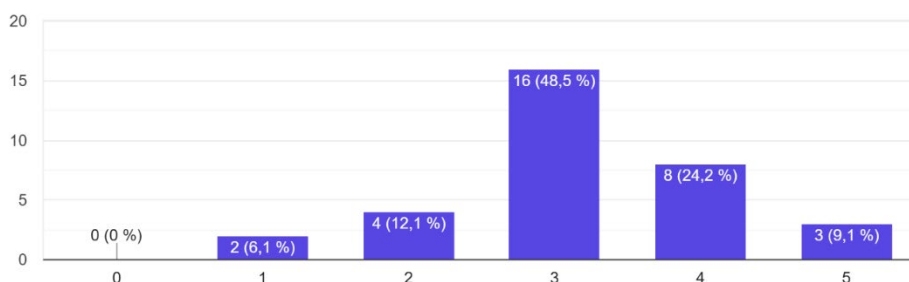
33 domaines ont répondu à l'enquête proposée dans le bulletin n° 17 de fin juillet, un grand merci à eux. En voici les principaux retours.

UNE SECHERESSE QUI A FORTEMENT MARQUE LE VIGNOBLE

Le stress hydrique apparaît comme l'un des faits marquants du millésime 2026. Sur les 33 réponses, le niveau moyen de stress des parcelles atteint 3,2 sur 5 (5 étant le stress le plus marqué). Près de 9 domaines sur 10 ont observé un niveau de stress de 4 ou 5 sur leur parcelle la plus touchée, et plus de la moitié des répondants y ont constaté un stress jugé extrême. Le cépage principalement touché est le Chasselas.

A quel niveau de stress hydrique évaluez vous en moyenne les parcelles de votre domaine?

33 réponses



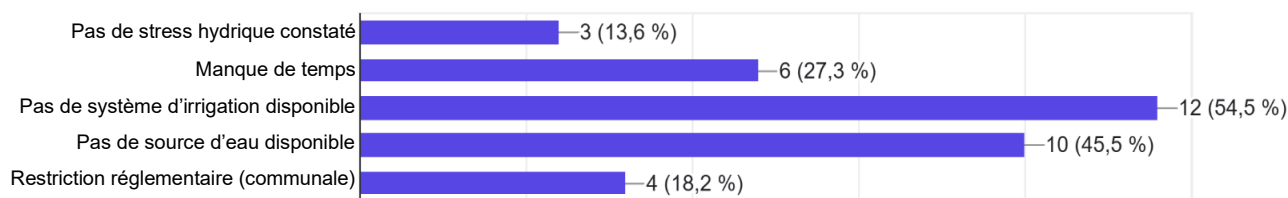
1. L'IRRIGATION : UN RECOURS IMPORTANT, MAIS PAS TOUJOURS POSSIBLE

Face à la sécheresse, près de la moitié des répondants ont irrigué leurs vignes en production (46.9%), tandis que 78,8% des répondants ont irrigué leurs jeunes vignes et plantations, particulièrement vulnérables au manque d'eau.

Mais l'absence d'irrigation ne signifie pas nécessairement qu'elle n'était pas jugée utile. Parmi les répondants ayant indiqué les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas irrigué, 54,5 % évoquent l'absence de système d'irrigation disponible et 45,5 % l'absence de ressource en eau. Seuls 13,6 % indiquent ne pas avoir constaté de stress hydrique.

Si vous n'avez pas irrigué, quelles ont été vos principales raisons ? (plusieurs réponses possibles)

22 réponses



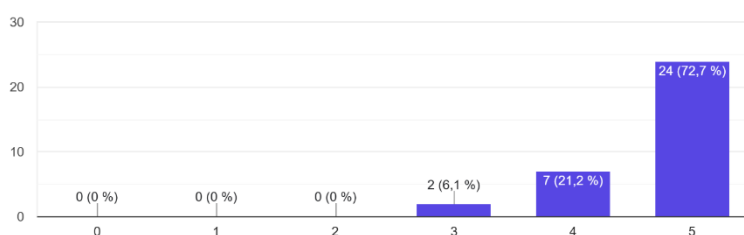
Lorsque l'irrigation a été possible, elle s'est fortement concentrée entre mi-juin et fin juillet, avec un pic durant la première quinzaine de juillet, alors que l'observation des premiers symptômes date majoritairement de mi-juin. L'aspersion, le goutte-à-goutte permanent et le pal injecteur sont les systèmes les plus fréquemment cités. 3 à 4 apports ont été effectués en général. Près de la moitié des répondants comptent investir dans du matériel d'irrigation d'ici les 3 prochaines années.

2. UN ETAT SANITAIRE REMARQUABLE

La sécheresse qui marque ce millésime s'est accompagnée d'une pression sanitaire faible. Le mildiou a été particulièrement discret : 75,8 % des domaines n'ont observé aucune pression et 24,2 % seulement une pression faible.

Etat sanitaire global:

33 réponses



L'oïdium a été davantage présent, mais est lui aussi resté contenu : 45,5 % n'ont observé aucune pression, 51,5 % une pression faible et seulement 3 % une pression moyenne. Aucun répondant ne signale de pression forte pour l'une ou l'autre de ces maladies. Cette situation se retrouve dans l'appréciation générale du vignoble : 72,7 % des domaines attribuent la note maximale de 5/5 à leur état sanitaire, pour une moyenne de 4,7/5.

Les programmes de protection restent néanmoins soutenus, avec environ 7 traitements en moyenne contre le mildiou et 6,7 contre l'oïdium. Pour ce dernier, 75,8 % des répondants jugent d'ailleurs la pression plus faible que les autres années, confirmant le caractère particulièrement sain du millésime sur le plan sanitaire.

3. DES PRATIQUES ADAPTEES A LA SECHERESSE

Face à la sécheresse, les adaptations ont davantage porté sur la gestion de la végétation que sur une modification profonde du travail du sol. 60,6 % des domaines déclarent n'avoir rien changé à leurs pratiques de gestion du sol en 2026. Parmi ceux qui les ont adaptés, les réponses sont assez dispersées : 15,2 % ont notamment détruit l'enherbement une ligne sur deux ou réduit leur enherbement. La gestion de l'herbe est restée relativement modérée : près de la moitié (45,2 %) n'ont réalisé que deux fauches dans l'année.

C'est surtout au niveau de la gestion du feuillage que les pratiques semblent avoir été ajustées. Deux tiers des domaines (66,7%) déclarent avoir réduit l'écimage ou le rognage, une pratique cohérente avec la recherche d'un maintien de surface foliaire en contexte sec. Les pratiques d'effeuillage sont plus contrastées : 45,5 % déclarent un effeuillage partiel et environ 55% un effeuillage total, les réponses étant multiples, ces catégories peuvent se recouper selon les parcelles ou situations.

4. DES RENDEMENTS EN RETRAIT ET UNE SAISON QUI POUSSE A ANTICIPER

En amont des vendanges, plus de la moitié des interrogés estiment leur rendement inférieur à celui des dernières années. La sécheresse n'explique toutefois pas à elle seule les pertes : 36,4 % ont également été touchés par un ou plusieurs épisodes de grêle au cours de la saison.

Les réponses libres montrent surtout que cette campagne exceptionnellement sèche nourrit déjà la réflexion pour les prochaines années. L'irrigation et la capacité à intervenir suffisamment tôt reviennent très régulièrement, notamment pour sécuriser les jeunes plantations. Plusieurs vigneron·nes évoquent également une réduction de l'enherbement ou une gestion plus souple de la concurrence de l'herbe, ainsi qu'une adaptation du travail du sol. La gestion de la végétation constitue un autre enseignement important, avec la volonté de conserver davantage de feuillage pour protéger les raisins et de raisonner plus finement l'effeuillage en fonction de l'exposition.

À plus long terme, certaines réponses mettent en avant le choix de cépages et de porte-greffes mieux adaptés à la sécheresse lors des plantations, l'amélioration de la matière organique et de la capacité de rétention en eau des sols ou encore la constitution de réserves d'eau. Un mot revient finalement derrière beaucoup de témoignages : anticiper chose qu'ils n'ont pas pu faire ce millésime. Anticiper les besoins en eau, le matériel, la conduite de la végétation et les choix de plantation plutôt que d'attendre l'apparition des premiers symptômes.



Maintenant que les vendanges sont passées, n'hésitez pas, vous aussi, à nous faire part de vos retours sur la saison, de vos observations et des éventuelles difficultés rencontrées dans vos parcelles, soit via ce QR code, soit en suivant ce lien : [accès à l'enquête](#) . Un grand merci par avance.



Temps de remplissage estimé : 5 minutes.

Auteurs :

**Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau, David Rojard et Clara Vivien
Philippe Meyer, œnologue cantonal**

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.